



**R É S E A U 11**

SYNDICAT MIXTE  
RÉSEAU SOLIDARITÉ EAU 11

Service Administration Générale  
Ressources Humaines

ARRETE n° RH-2021-019

Le Président du Syndicat Mixte Réseau Solidarité Eau 11, dit RéSeau11,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté 2021-018 fixant les lignes directrices de gestion en date du 21 mai 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2021

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) BOUSQUET Vivien	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe – 6 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- notifié à l'intéressé.

A Bram, le 04/06/2021

Le Président,  
André VIOLA

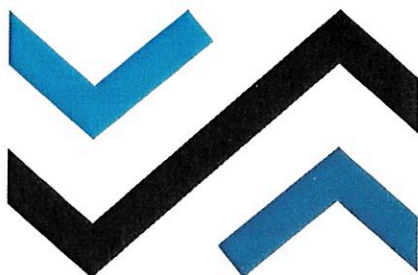
Le Président,

- o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 04.06.2021

Signature de l'agent :





**R É S E A U 11**

SYNDICAT MIXTE  
RÉSEAU SOLIDARITÉ EAU 11

Service Administration Générale  
Ressources Humaines

ARRETE n° RH-2021-020

ARRETE 2021-020

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Président du Syndicat Mixte Réseau Solidarité Eau 11, dit RéSeau11,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté 2021-018 fixant les lignes directrices de gestion en date du 21 mai 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2021

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon <small>[si examen professionnel, préciser la date]</small>	Promouvable à la date du
1) LOBRE Magali	Ingénieur 5 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2021

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- notifié à l'intéressée.

A Bram, le 04/06/2021

Le Président,  
André VIOLA



Le Président,

- o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 07/06/2021  
Signature de l'agent :